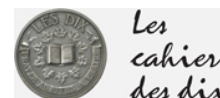


Les Cahiers des Dix



L'évasion de Dodge et Theller de la citadelle de Québec

Pierre-Georges Roy, D. ès L., M.S.R.C.

Numéro 5, 1940

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078909ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078909ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, P.-G. (1940). L'évasion de Dodge et Theller de la citadelle de Québec. *Les Cahiers des Dix*, (5), 121–144. <https://doi.org/10.7202/1078909ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'évasion de Dodge et Theller

de la citadelle de Québec

Par PIERRE-GEORGES ROY, *D. ès L., M.S.R.C.*

LA CITADELLE DE QUEBEC

Le touriste ordinaire est un homme éponge, il avale tout ce que les guides veulent bien lui offrir. D'ailleurs, il visite rapidement et distraitemment, et aussitôt le site qu'on vient de lui montrer disparu à ses yeux, il l'oublie avec toutes les histoires que le guide loquace vient de lui débiter.

C'est ainsi qu'à ceux qui visitent la citadelle de Québec pour la première fois on dit, pour exciter davantage leur curiosité que, tel vieux bastion et telle branlante bâtisse datent du régime français. Cependant il faut savoir que, dans tout l'immense plateau que recouvrent les fortifications de la citadelle de Québec, il ne reste rien, absolument rien du régime français. La citadelle actuelle fut construite entre 1823 et 1832 par le colonel Durnford et le colonel Mann. Les plans de ces formidables fortifications avaient été dressés par les ingénieurs Holland et Twiss. Lorsque, en 1832, les travaux furent terminés, l'Angleterre avait dépensé plus de \$35,000,000. Il est juste d'ajouter qu'on comprenait dans cette somme énorme pour l'époque le prix des portes Saint-Louis, Saint-Jean, du Palais et Prescott, qu'on avait renouvelées, et la réparation des murs qui ceinturaient la ville. En tout cas, la citadelle de Québec était considérée par tous les experts comme imprenable, et l'on disait couramment qu'il était aussi difficile de sortir de cette forteresse que d'y entrer. Québec était devenue le Gibraltar de l'Amérique du Nord; ce surnom prétentieux a été conservé à la citadelle de Québec.

Ironie du sort ! Aujourd'hui, on évite de se servir des canons

qui se trouvent sur les bastions qui regardent le fleuve; on craint que les détonations trop suivies n'ébranlent les murs épais de cinq ou six pieds, et ne les précipitent dans le fleuve Saint-Laurent qui coule à leurs pieds.

Cependant, moins de cinq ans après la fin de ces travaux qui avaient duré une dizaine d'années, deux jeunes Américains, enfermés à la citadelle pour crime de haute trahison et gardés par des centaines de soldats, réussissaient à en sortir presque aussi facilement qu'on peut s'évader d'une maison dont toutes les portes et les fenêtres sont ouvertes.

L'événement fit sensation dans le temps et non sans raison. La discipline a toujours été très stricte dans l'armée anglaise, surtout dans les régiments préposés à la garde des forteresses, et, après cent ans, quand vous parlez de l'évasion de Dodge et Theller à un officier anglais, il vous répond par un hochement de tête qui laisse entendre qu'il n'y croit pas. Pourtant, les faits sont là, et il faut bien se résigner à avouer qu'ils sont vrais.

LA REBELLION DANS LE HAUT-CANADA

Y a-t-il eu rébellion dans la province du Haut-Canada en 1837-1838 ? La question est peut-être naïve ? Ceux qui ont appris leur histoire dans certains de nos manuels, s'imaginent qu'en 1837-1838 seuls les Patriotes du Bas-Canada ou de la province de Québec prirent les armes pour revendiquer leurs droits.

Pourtant, la province du Haut-Canada avait ses griefs tout comme la nôtre. Il y eut là aussi révolte, rencontre entre les Patriotes et les troupes, combats, arrestations, procès, condamnations à mort, exécutions, etc., etc.

Dans la province de Québec, douze Patriotes montèrent sur l'échafaud. Sait-on que, dans le Haut-Canada, dix-neuf Patriotes payèrent de leur vie leur participation à la révolte ? En effet, six furent exécutés à London, onze à Kingston et deux à Toronto.

Dans la province haut-canadienne, le chef de la rébellion fut le docteur William Lyon Mackenzie, le grand-père du premier ministre actuel du Canada. Tout comme Louis-Joseph Papineau, dans la province de Québec, William Lyon Mackenzie, à l'origine, voulait borner ses revendications à des moyens constitutionnels. Mais, il en est de même dans toutes les agitations politiques d'un peu d'envergure: les chefs perdent petit à petit la maîtrise de leurs partisans, et, bientôt, au lieu de commander, ils sont obligés de suivre les dictées de ceux qui, apparemment, sont leurs plus fidèles amis. Intérieurement, Papineau était contre la rébellion armée. Il en fut de même pour Mackenzie dans le Haut-Canada. Papineau et Mackenzie mirent leur peau à l'abri en se sauvant aux États-Unis, mais bon nombre de leurs partisans, moins heureux, montèrent sur l'échafaud.

Les Américains William W. Dodge et Edward Alexander Theller avaient été condamnés à être pendus en même temps que les Patriotes Samuel Lount et Peter Matthews, pour avoir pris part à l'insurrection haut-canadienne en 1837. Lount et Matthews furent exécutés à Toronto le 12 avril 1838. Quant à Dodge et Theller, ils obtinrent un sursis grâce à une requête présentée à la jeune reine Victoria, par les Irlandais du Canada restés fidèles à l'allégeance britannique. Si nous ne faisons erreur, on invoquait dans cette requête le fait que Dodge et Theller, citoyens des États-Unis, n'auraient pas dû être condamnés pour crime de haute trahison envers la reine Victoria, qui n'était pas leur souveraine.

En tout cas, après l'exécution de leurs malheureux amis, Lount et Matthews, qu'ils virent de leurs cellules de la prison de Toronto, les deux Américains furent conduits à la prison de Kingston puis, de là, à Montréal. Pour plus de sûreté, les autorités militaires décidèrent de les incarcérer dans la citadelle de Québec.

Dodge et Theller firent le voyage de Montréal à Québec avec dix autres prisonniers politiques, sur le vapeur *British America*. Ils arrivèrent dans la capitale à dix heures du soir, le dimanche, 10 juin 1838.

LA RECEPTION DE DODGE ET THELLER, A QUEBEC

En temps de crise politique, il faut parfois peu de chose pour soulever le sentiment populaire. Les articles incendiaires du *Québec Mercury* avaient excité la population ultra-loyaliste de la capitale. Lorsque les prisonniers politiques du Haut-Canada descendirent du *British America*, ils furent reçus par les vociférations de plusieurs centaines d'hommes dont quelques-uns étaient avinés. Malgré l'escorte de soldats qui entourait les prisonniers, ceux-ci furent insultés, bafoués par ces excités qui les accompagnèrent jusqu'à la citadelle. L'un des prisonniers, le colonel Dodge, était assez sérieusement malade, et il dut faire le trajet en calèche : il ne fut pas moins maltraité que les autres. A la porte Prescott, dans la côte de la Montagne, la garde dut même charger cette foule hurlante pour l'empêcher de battre les prisonniers.

Parmi ceux qui, ce soir-là, insultèrent les condamnés enchaînés les uns aux autres et incapables conséquemment de se défendre, se trouvaient un certain nombre de jeunes gens qui devaient, un peu plus tard, devenir des citoyens très en vue de Québec.

Theller, dans cette occasion, reçut maints projectiles, et même quelques-uns de ces forcenés lui crachèrent leurs chiques de tabac à la figure. Il rongea son frein. Les mains liées et enchaîné à un de ses compagnons que pouvait-il faire ? Plus tard, dans son livre *Account of the Rebellion in Canada*, il se vengea de ses insulteurs en faisant connaître leurs chefs. Theller avait la mémoire longue et il les nomme tous. Ces noms lui avaient été fournis par ses amis de Québec, témoins impuissants de ces scènes disgracieuses.

Parmi ceux qu'il met ainsi au pilori, on trouve les noms de William Patton, qui devint un riche marchand de bois, le docteur William Marsden, plus tard une célébrité médicale; Alfred Hawkins, l'auteur du célèbre ouvrage *Hawkins Picture of Quebec*, le docteur Joseph Morrin, qui devint maire de Québec, James Hastings Kerr, fils du juge James Kerr, John Wilson, épicier de la haute ville,

..... Leail; Edward Burroughs, décédé protonotaire de Québec; John Jones, marchand, etc.

Theller note avec satisfaction qu'il ne vit aucun Canadien français et très peu d'Irlandais dans cette troupe de brutes.

POUR REPRENDRE LEUR LIBERTE

Theller décrit ainsi la prison dans laquelle les prisonniers américains furent enfermés sur la citadelle :

« La pièce avait environ cinquante pieds de longueur sur douze de largeur, avec un plafond de brique en forme d'arche où on voyait des traces de moisissure. Cette pièce était éclairée par deux fenêtres et avait une porte en bois bardée de fer. Les fenêtres étaient également munies de barres de fer solides. Une clôture de douze pieds de hauteur faite de planches solides se trouvait devant cette bâtisse, pour empêcher toute communication entre les soldats et les prisonniers. Une porte était percée dans cette clôture, et une sentinelle se tenait continuellement à l'intérieur pour surveiller tous les mouvements des prisonniers. Une autre sentinelle faisait la garde en dehors de la clôture, près de la porte d'entrée. L'arrière de cette sombre bâtisse donnait sur le fossé intérieur de la citadelle. Les murs de cette salle avaient huit pieds d'épaisseur. Le toit de cette bâtisse était recouvert de quatorze pieds de terre où on avait placé une autre sentinelle ».

Comme on le voit, les prisonniers étaient bien gardés. Ajoutons que cette prison était tellement humide qu'on était obligé de faire une *attisée* dans les cheminées tous les soirs, pour réchauffer les lits des prisonniers.

Dodge et Theller s'étaient rendus compte, dès le premier soir de leur réclusion, de toutes les précautions prises par les autorités militaires. Ce qui ne les empêcha pas de se dire tout de suite qu'ils sortiraient de la sombre forteresse.

Ils avaient des amis dans la ville et ils espéraient recevoir leur aide.

Les prisonniers ne s'étaient pas trompés. Tous les jours, on leur permettait de prendre l'air sur les bastions de la citadelle. Dès leur seconde ou troisième sortie, un étranger était là qui malgré la surveillance des sentinelles put leur dire quelques mots. Theller lui fit comprendre que ses communications désormais seraient déposées dans la bouche d'un canon qu'il lui montra. C'est ainsi que les prisonniers purent se procurer les outils dont ils avaient besoin pour scier les barreaux de leurs fenêtres.

La mise en marche du complot dura de juin à octobre. Les prisonniers américains avaient réussi à amadouer le major de ville, Fraser, un vétéran très sympathique, qui leur permit de recevoir les journaux de Québec, de s'acheter toutes les provisions de bouche dont ils avaient besoin et même des liqueurs spiritueuses.

Avec le temps, Dodge et Theller étaient parvenus à connaître les faiblesses des sentinelles chargées de les surveiller. Quelques-uns de ces soldats acceptaient même avec empressement la bière, le porter et le brandy qu'ils leur offraient.

L'EVASION DE LA CITADELLE

Enfin, après plusieurs semaines de consultations avec leurs amis de la ville, de préparatifs maintes fois interrompus par la curiosité malveillante des sentinelles, Dodge et Theller fixèrent leur évasion à la nuit du 15 au 16 octobre 1838. D'ailleurs, les deux amis n'avaient plus à hésiter s'ils voulaient recouvrer leur liberté. Ils avaient, en effet, été informés qu'on les embarquerait pour l'Angleterre dès le premier vent favorable, sûrement avant le 20 octobre. Et ils savaient quel sort les attendait là-bas; la potence ou l'exil dans une colonie pénale, peut-être pour toute la vie.

A huit heures du soir, le 15 octobre, la sentinelle placée à la porte de la prison fut relevée. Heureusement, Theller connaissait la

nouvelle sentinelle, il s'en était même fait un ami en lui offrant de temps en temps un excellent verre de porter anglais: c'est lui qui se chargea de l'amuser, pendant que ses compagnons finissaient de scier la barre de fer qui, une fois disparue, devait leur permettre de sortir par une des deux fenêtres de leur salle de détention. Ce soir-là, la pluie tombait en abondance, la température était humide et le vent très froid, trois excellentes raisons pour offrir du porter à un pauvre soldat obligé de rester dehors. Theller ne manqua pas l'occasion, et la sentinelle accepta chaque verre de porter avec une reconnaissance qui augmentait chaque fois d'intensité.

Afin d'empêcher la sentinelle d'entendre le bruit fait par la petite scie qui s'attaquait si arduement à la barre de fer, les prisonniers américains se mirent à chanter et à danser avec un vif entrain.

Deux heures plus tard, la sentinelle était de nouveau relevée et la barre de fer résistait toujours.

Theller fut donc obligé de recommencer son travail auprès du nouvel arrivé. Ce dernier, comme celui qui l'avait précédé, avait plusieurs fois profité des politesses des prisonniers américains.

Theller lui offrit coup sur coup plusieurs verres de porter légèrement arrosés de laudanum, que notre homme avalait avec une satisfaction évidente. Bref, au bout d'une heure, si la nouvelle sentinelle ne dormait pas à son poste, elle était suffisamment engourdie pour ne pas s'occuper de ce qui se passait à l'intérieur de la prison.

Quelques minutes avant la nouvelle relève, la barre de fer avait enfin cédé et cinq des prisonniers américains, William W. Dodge, Culver, Hull, Parker et Edward Alexander Theller, étaient sortis par l'étroite fenêtre.

Pour se rendre au bastion d'où devait se faire la descente des fugitifs des murs de la forteresse, il fallait traverser presque tout le terrain de parade, passer devant les quartiers des officiers, les magasins, etc., etc. Huit ou dix sentinelles étaient postées à ces différents endroits. Le vent, la pluie et l'obscurité favorisèrent les fugitifs, et, moins de dix minutes plus tard, quatre d'entre eux étaient rendus

au bastion où ils s'étaient donné rendez-vous. Parker, affaibli par la maladie, n'avait pas eu le courage de suivre ses compagnons jusqu'au bout; il se blottit derrière une corde de bois où il fut repris le lendemain matin.

Le plus difficile restait à accomplir. Descendre du bastion sur les glacis n'était pas une tâche aisée. A l'aide d'un canif, la corde, qui servait à hisser le pavillon royal au mât du bastion, fut coupée et l'une de ses extrémités fut attachée au canon le plus rapproché. Puis, chacun son tour, les Américains descendirent sur les glacis en se servant de la corde. Mais la corde ne se rendait pas jusqu'en bas, et il restait un saut assez élevé à effectuer. Deux des fuyards s'en tirèrent sans égratignure, Theller et Culver se blessèrent assez sérieusement aux pieds et aux jambes dans leur chute.

A peine les quatre fugitifs étaient-ils rendus sur les glacis qu'ils virent apparaître plusieurs torches sur les bastions de la citadelle. L'officier de garde avait constaté la disparition des prisonniers et avait donné l'alarme. On les recherchait un peu partout à l'intérieur des murs de la citadelle. Peu d'officiers et de soldats eurent la chance de fermer l'oeil dans la forteresse de Québec, en cette nuit du 15 au 16 octobre 1838!

LES RECHERCHES COMMENCENT

Le commandant de la citadelle de Québec, en 1838, était sir James McDonald. Ce vieux soldat avait pris part à toutes les guerres de l'Angleterre contre Napoléon. Il avait joué, disait-on, un rôle important à la bataille de Waterloo.

Averti de la fuite des prisonniers quelques minutes après leur départ, il alerta toute la garnison, et, dès la même nuit, des centaines de soldats se répandaient dans la ville pour reprendre les effrontés prisonniers, qui étaient en train de donner une si mauvaise réputation à la citadelle de Québec!

De bonne heure, dans la matinée du 17 octobre, les fuyards

Culver et Hull furent repris dans le Jardin du Fort. Mais il fut impossible de localiser les deux principaux coupables, Dodge et Theller, ils étaient disparus aussi rapidement que la lumière électrique quand le pouvoir manque.

Le 20 octobre, le gouverneur Durham signait une proclamation qui déclarait qu'une somme de 500 livres serait payée à celui qui livrerait Dodge et Theller ou donnerait des informations qui conduiraient sûrement à leur capture.

Le même jour (20 octobre), la brigade des Gardes faisait paraître l'annonce suivante dans le *Quebec Mercury*:

\$1000 REWARD.

« The brigade of Guards will pay the above reward to such person or persons as will apprehend or give such information as will lead to the apprehension of Theller and Dodge, late two State prisoners; who escaped from the Citadel of Quebec, on the morning of Tuesday, the 16th instant.

« The above reward will be paid to the person who gives the information that leads to the actual apprehension of the prisoners; or 500 Dollars for either of them, by Mr. Payne, Pay-Master of the Brigade, on application at the store of T. Cary & Co. Buade Street ».

Pendant les jours qui suivirent l'évasion de Dodge et Theller, sir James McDonald fut dans une véritable frénésie. Le vieux militaire rageant d'avoir été joué par deux Yankees qui n'étaient pas même soldats réguliers quoiqu'ils se donnassent les grades de général et de colonel. Le 17 octobre au matin, toutes les maisons de la rue Saint-Louis et des rues transversales furent fouillées de fond en comble. M. A.-N. Morin, avocat, plus tard l'honorable juge A.-N. Morin, faillit être arrêté parce qu'il avait répondu au sous-officier, qui faisait les recherches dans sa maison de la rue du Parloir, que son habitation n'avait pas de grenier. Le Tommy ne pouvait croire qu'une maison sans grenier existait sur terre. Tel était pourtant le cas pour la maison de l'honnête M. Morin. Le monastère des Ursulines ne resta pas à l'abri des recherches des sbires. Un passant avait cru voir deux

hommes s'introduire dans les dépendances du monastère aux petites heures du 17 octobre. Vite, un aide de camp du colonel McDonald courut à l'évêché pour obtenir la permission de l'évêque de faire des fouilles dans le couvent des Ursulines; on ne laissa pas un coin de l'immense construction inexploré.

Plus que cela, vers les dix heures de la matinée, un convoi funèbre passait sous la porte Saint-Louis, se dirigeant vers le cimetière Saint-Louis. Le sergent de garde, agissant sous les ordres d'un officier, fit arrêter le convoi et ouvrir la tombe. Il voulait constater si l'un des deux prisonniers ne s'était pas caché là pour sortir de la ville.

Le procédé offensa tellement le public québécois que le *Quebec Mercury*, qui était pourtant l'organe de l'oligarchie, fut obligé de protester. Il blâma sévèrement l'officier qui avait ainsi manqué au respect qu'on doit aux morts. Il aurait été si facile, disait-il, pour l'officier commandant la garde, de faire suivre le convoi funèbre jusqu'au cimetière et de constater qu'on mettait la tombe dans la fosse. Il est évident qu'il se serait rendu compte, une fois la tombe recouverte de quatre ou cinq pieds de terre, qu'elle ne contenait pas un homme vivant.

Pendant quinze jours, toutes les rues conduisant en dehors de la ville de même que les quais bordant le fleuve furent gardés militairement. Dodge et Theller étaient partout et ils n'étaient nulle part. Tous les désœuvrés de la capitale, alléchés par les récompenses offertes par le gouverneur Durham et les Gardes, étaient dans la rue jour et nuit, espérant reconnaître les prisonniers évadés pour les dénoncer aux autorités militaires. Rien ne résulta de toutes ces recherches.

LES COMMENTAIRES DU *FANTASQUE*

Napoléon Aubin avait commencé, à Québec, en juillet 1837, la publication d'un journal satirique, le *Fantasque*, qui, chaque semaine,

fustigeait les créatures du pouvoir. Le *Fantasque* était franchement patriote et ne ménageait pas ceux qui lui déplaisaient.

On peut croire que l'évasion de Dodge et Theller fournit à Aubin le sujet de maints articles fortement épicés. Dans le *Fantasque* daté du 20 octobre 1838, qui ne parut que quelques jours plus tard, Aubin écrivait: « Grand émoi dans l'intéressante ville de Québec, mardi matin, soldats couraient, magistrats trottaient, ménagères parlaient, officiers juraient, tories hurlaient, employés aboyaient, patriotes sifflaient la marseillaise, incompréhensibles hâletaient, police était essoufflée, gouverneur si . . . , Ursulines tremblaient, et moi, philosophe, je souriais! Tout ce brouhaha venait de ce que des prisonniers politiques renfermés dans l'invincible citadelle de Québec, pour y attendre la grâce de notre gracieuse reine, se sont mis en garde, et, quoique sous la garde de la garde, s'impatientant de ne pas voir arriver la grâce de la reine, se sont sauvés à la grâce de Dieu. »

Puis, pour faire enrager davantage sir James McDonald, commandant de la garnison, Aubin expliquait gravement que des personnes mal intentionnées prétendaient que les prisonniers détenus à la citadelle avaient l'habitude de régaler les sentinelles d'un petit coup de rhum, et que le soir de l'évasion ils avaient versé quelques gouttes d'opium dans la boisson, ce qui avait eu l'effet d'endormir les gardes.

« Tout ceci est faux, ajoutait Aubin, car on sait que les soldats anglais, particulièrement les Gardes, ne s'enivrent jamais. Non, il n'y a pas eu de boisson là-dedans. Seulement, M. Wakefield (aviseur du gouverneur et magnétiseur amateur) a rendu visite aux captifs et les a initiés aux mystères du cogliostroisme c'est-à-dire au magnétisme. Les prisonniers ont mis les leçons de M. Wakefield en pratique et ont tout simplement magnétisé les sentinelles ».

Aubin terminait son article par une autre malice, celle-là à l'adresse de la police:

« On sait que Dodge n'avait qu'un oeil, ayant perdu l'autre dans la révolte. Tout ce qu'il y a de borgnes dans la ville furent amenés au bureau de police, les menottes aux mains, précédés, suivis et

entourés de soldats et d'hommes de police, puis relâchés après quelques heures de prison. »

Encore le 17 novembre 1838, Aubin revenait sur l'évasion de Dodge et Theller;

« Vraiment la police n'est pas si bête qu'elle en a l'air, et malgré tout ce que l'on disait du départ prétendu des deux fugitifs, il paraît bien certain aujourd'hui que la police disait juste quand elle assurait que les deux escaladeurs de murailles étaient encore dans l'intérieur de celles de Québec. Il est presque certain, maintenant, du moins si l'on en croit les journaux anglais qui ne mentent jamais, que messieurs Dodge et Theller ou Theller et Dodge, (je ne sais pas au juste leur raison de commerce), sont parvenus aux Etats-Unis; mais qu'au lieu d'être partis voilà un mois, comme le vulgaire se l'imaginait, ils n'ont quitté notre ville que ces jours derniers, emmenant avec eux deux autres personnes et quatre chevaux. La police, qui est une fine mouche, allez, eut vent de l'escapade presque aussitôt qu'elle avait eu lieu et se mit immédiatement et aussi promptement que possible à la poursuite des quatre fuyards. Comme on pouvait s'y attendre, elle ne tarda pas à revenir à son poste ramenant avec elle les quatre . . . devinez . . . les quatre . . . voyons, vous ne devinez pas? . . . les quatre . . . je vous le donne en trois . . . une, deux, trois, . . les quatre . . . do you give it up? . . . les quatre chevaux qui avaient eu la déloyauté de porter les quatre rebelles hors des lignes. On espérait, par le moyen de ces animaux, découvrir le fil de cette conspiration; on retint donc au bureau de police les quatre nobles quadrupèdes auxquels on fit subir plusieurs interrogatoires consécutifs; ces animaux avaient été sans doute assermentés et appartenaient peut-être à quelqu'une des sociétés secrètes que notre ville possède en son sein, car il n'y eut pas moyen d'en rien tirer. On alla jusqu'à les menacer de mettre leur esprit à la torture en les obligeant d'expliquer un des jugements que rendent messieurs Symes, Chouinard, Cazeau et Cie à la cour des commissaires, mais cela même fut inutile et l'on se vit réduit à les remettre entre les bras de leur maître, qui les embrassa tendrement et

leur donna un double picotin d'avoine pour les remercier de leur discrétion. La vertu obtient presque toujours ici bas sa récompense, aussi est-ce d'après ce principe que chaque homme de police reçoit un écu par jour. »

OU SE CACHERENT DODGE ET THELLER A QUEBEC?

En 1841, Theller publia l'histoire de son incarcération dans la citadelle de Québec, de son séjour dans la ville, et, finalement, de sa fuite aux Etats-Unis, avec son compagnon William W. Dodge, Son ouvrage en deux volumes a pour titre *Canada in 1837-1838 showing, by historical facts, the causes of the late attempted revolution, and of its failure; the present condition of the people, and their future prospects, together with the personal adventures of the author and others who were connected with the revolution.*

Le récit de Theller nous paraît vrai et sincère du commencement à la fin, mais 1841 n'était pas encore éloigné de 1839 et on comprend que l'auteur se soit cru obligé de garder le silence sur ceux qui lui avaient donné l'hospitalité à Québec. Sortis de la citadelle entre minuit et une heure du matin, le 16 octobre 1838, Dodge et Theller se trouvèrent quelques minutes plus tard dans le Jardin du Gouverneur. Ni l'un ni l'autre ne connaissaient la ville, mais il s'engagèrent bravement dans les petites rues qui bornaient le Jardin. La première personne qu'ils rencontrèrent fut Siméon Lelièvre, avocat. Ils ne pouvaient plus mal tomber. M. Lelièvre était du parti du Château, comme on disait alors, et loin de consentir à aider les prisonniers évadés, il menaça de les dénoncer.

L'attitude de M. Lelièvre ne désarçonna pas Theller. Pendant ses quatre mois de réclusion, il s'était préparé à faire face à toutes les situations. M. Lelièvre n'avait pas encore fini sa phrase que Theller, faisant mine de sortir une arme de son habit, lui dit qu'il aurait le même sort que le nommé Chartrand tué quelques mois plus tôt pour avoir trahi les Patriotes. L'avocat québécois, voyant que le

fugitif était décidé à risquer le tout pour le tout, revint tout de suite sur sa décision et donna sa parole d'honneur qu'il se tairait. Il indiqua même aux deux hommes le chemin à prendre pour se rendre à Saint-Roch.

Les fugitifs descendirent à la rue Saint-Paul, en passant par les portes du Palais et Hope. Il semble qu'en sortant de la porte du Palais, ils prirent la droite au lieu de se diriger vers la gauche et revinrent ainsi quelque peu sur leurs pas. A la basse-ville, ils rencontrèrent un jeune Canadien, Michel X, qui consentit à les conduire chez un Patriote de Saint-Roch que Theller ne nomme pas. Celui-ci leur fit un accueil chaleureux; il leur fit servir un excellent repas, puis pilota Dodge chez M. Grace. Pendant son absence, Theller resta chez ce citoyen, causant avec sa femme et sa famille.

A son retour, un peu avant le lever du jour, le Patriote mena Theller chez un habitant de la Petite-Rivière qui lui permit de coucher dans sa grange. Le lendemain, tard dans la soirée, Theller accompagné de Grace et du docteur Rousseau, se rendit à Beauport. Un chaloupier de l'île d'Orléans, engagé par M. Drolet, devait prendre Theller sur la grève de Beauport et le conduire chez lui. Mais les patrouilles des marins des navires de guerre ancrés dans le port empêchèrent le chaloupier de s'approcher de la côte.

Theller se trouvait donc sans abri pour la journée du 17 octobre. On demanda à M. Godbout, riche habitant de Beauport, de lui permettre de se cacher dans sa cabane à sucre, assez éloignée des habitations, M. Godbout, qui était juge de paix, ne voulut pas s'exposer à avoir des ennuis et refusa l'hospitalité à Theller.

Theller trouva refuge pour quelques heures dans une famille de Beauport. La réception que lui fit cet habitant pauvre mais si charitable, et, en même temps, si cordial, toucha profondément le fugitif qui n'était pas sans se rendre compte que tous ceux qui venaient en contact avec lui s'exposaient à la prison et à d'autres châtements.

En laissant la maison de l'habitant de Beauport, Theller se

trouvait encore à la belle étoile et avec la perspective de tomber aux mains des patrouilles anglaises, qui devenaient de plus en plus actives.

M. Drolet lui suggéra un moyen qu'on pourrait presque qualifier d'héroïque. Il s'offrit de le conduire chez un haut fonctionnaire du gouvernement qui demeurait sur le chemin Sainte-Foy. Cet officiel, irlandais catholique, pourtant, passait pour un ami très dévoué du gouvernement. Toutefois, M. Drolet, qui avait eu occasion de le rencontrer et de l'apprécier, affirmait que ses sentiments d'honneur et de probité l'empêcheraient de trahir un compatriote dans le malheur. Après tout, en prenant part à la rébellion, il n'avait pas commis un crime contre la société; il avait tenté de donner aux Canadiens les mêmes droits que les Irlandais réclamaient pour eux dans la mère-patrie.

M. Drolet avait bien jugé. Theller fut reçu à bras ouverts par l'Irlandais catholique et toute sa famille. Madame X et ses filles furent charmantes pour le proscrit.

Mais le pauvre Theller était un peu comme le Juif errant de la légende: il devait appuyer sa tête chaque soir sur une pierre nouvelle. Au sortir de la très belle maison du chemin Sainte-Foy, il n'eut pour tout refuge que la cave infecte d'une écurie de la rue Saint-Paul. Ce réduit était si bas que son occupant était obligé de se tenir assis ou couché sur le sol humide où le liquide qui suintait continuellement du plancher de l'écurie n'était guère odorant! Et Theller resta deux jours et deux nuits dans ce séjour peu agréable.

De là, Theller prit refuge dans une maison non habitée et qui ne contenait aucun meuble. Les derniers jours d'octobre sont particulièrement froids à Québec et Theller eut beaucoup à souffrir dans cette maison glacée. Mais il eut une surprise qui lui fit oublier toutes ses peines. On lui amena à cette maison son ami Dodge dont il était sans nouvelle depuis quelques jours et qu'il croyait retombé aux mains de sir James McDonald. Il semble qu'on supporte mieux à deux les inquiétudes et les misères. La réunion des deux compatriotes rele-

va leur moral et les fortifia davantage dans leur espoir qu'ils seraient bientôt dans leur pays.

Enfin, après des démarches nombreuses et ingrates, M. Drolet trouva un Patriote qui consentit à recevoir Dodge et Theller dans sa maison sans aucune rémunération et cela aussi longtemps que ceux-ci resteraient à Québec.

Les deux proscrits furent les hôtes de ce généreux Canadien français pendant treize jours, ils furent traités dans cette maison comme s'ils avaient été des membres de la famille; le père, la mère et leurs enfants cherchaient toutes les occasions imaginables de leur faire oublier les tristes jours qu'ils venaient de rencontrer.

Citons ce que dit Theller de cette respectable famille:

« A trois heures, nous étions de nouveau dans la rue et on nous conduisit à notre nouvel asile, où nous fûmes reçus de la manière la plus aimable. Nous passâmes là treize jours pendant lesquels on eut pour nous les attentions les plus délicates et les soins de toutes sortes tant pour notre nourriture que pour notre santé. Ce Canadien français était à l'aise et risquait la perte de ses propriétés et de sa liberté si nous avions été découverts chez lui. La seule condition posée par ce brave homme était que seuls MM. Drolet, Grace et Hunter seraient dans le secret et qu'ils ne viendraient voir ses hôtes que pendant la nuit. »

M. Drolet s'était dévoué corps et âme pour Dodge et Theller. Pendant le séjour des deux fugitifs dans la ville de Québec, il avait plusieurs fois risqué sa liberté pour leur propre sécurité. C'est encore lui qui prépara leur voyage de retour aux Etats-Unis, enfin, il put leur apprendre que tout était prêt pour leur départ qui était fixé au . . . novembre.

N'avons-nous pas le droit ici de remarquer, à l'honneur des Québécois, qu'il ne se trouva pas un traître parmi eux pour dénoncer Dodge et Theller pendant leur séjour dans la ville, malgré les fortes récompenses offertes pour leur capture. Nous pouvons affirmer qu'une centaine de Canadiens français, au moins, étaient au courant

des allées et venues des fugitifs. Chaque fois qu'ils changeaient de cachette, quelques-uns des Patriotes se trouvaient dans les rues où ils devaient passer afin de les protéger si la chose devenait nécessaire . . .

DE QUEBEC A LA FRONTIERE

En 1838, les Patriotes de Québec n'avaient pas froid aux yeux. Pendant que les sbires de sir James McDonald parcouraient les rues de la capitale à la recherche des fugitifs Dodge et Theller, les Patriotes prenaient tous les moyens nécessaires pour les renvoyer aux Etats-Unis. C'est M. Charles Drolet, jeune avocat, qui était à la tête de l'organisation. Il fit les arrangements avec Jean-Baptiste Carrier, brave cultivateur de Saint-Henri de Lauzon, qui connaissait bien toutes les routes qui conduisaient de Lévis à la frontière américaine. Quatre bons chevaux furent achetés et gardés en lieu sûr en attendant l'arrivée de Dodge et Theller sur la rive sud.

M. Carrier avait demandé à M. Drolet de lui procurer un troisième compagnon, un bon cavalier. Le notaire John Heath, de Québec, en accepta la tâche dangereuse.

Dodge et Theller accompagnés par M. Heath arrivèrent à Lévis vers les onze heures du soir, le samedi . . . Ils avaient traversé le fleuve dans une chaloupe, conduite par deux chaloupiers de confiance. Comment avaient-ils pu passer dans les rues de Québec sans être reconnus par les soldats apostés un peu partout? Le secret n'a jamais été dévoilé.

En tout cas, les trois voyageurs se rendirent immédiatement chez M. Carrier, à Saint-Henri de Lauzon. Celui-ci leur procura de bons lits et ils purent se reposer de leurs fatigues des jours précédents.

Le lendemain, qui était un dimanche, les trois voyageurs restèrent renfermés chez M. Carrier. A huit heures, le même soir, M. Carrier donna l'ordre du départ. Par des chemins détournés, les quatre cavaliers gagnèrent Saint-François-de-Beauce, où ils arrivèrent au

point du jour, le lundi, 5 novembre. M. Carrier conduisit ses amis dans une maison quelque peu éloignée du grand chemin où ils se reposèrent toute la journée.

A neuf heures du soir, la petite caravane se remit en route, Theller, fatigué et mauvais cavalier, fit le trajet en voiture jusqu'à l'entrée du chemin de Kennébec. Là, il fut obligé de renvoyer sa voiture et de remonter à cheval comme ses compagnons.

La partie la plus dangereuse du voyage restait à faire. Avant de toucher la frontière, les hardis voyageurs avaient trois postes de sentinelles à affronter.

On passa heureusement le premier en côtoyant la rivière Chaudière. La sentinelle placée dans une fenêtre de la maison de garde dormait profondément.

A quatre milles plus loin, se trouvait le deuxième piquet. Carrier et ses compagnons évitèrent les soldats en passant par un chemin détourné à travers d'épais fourrés que les chevaux eurent peine à franchir.

Restait le dernier poste, certes, le plus difficile. Ici, il fallait traverser la rivière Chaudière sur un pont et le poste des soldats était dans une maison qui touchait à l'extrémité du pont juste assez large pour permettre à deux voitures de se rencontrer. Carrier descendit de cheval et jeta un coup d'oeil sur le corps de garde. Rien ne bougeait à l'intérieur de la maison. Evidemment, les braves soldats de Sa Majesté dormaient. On a beau être soldats anglais et même Coldstream Guards, quand le sommeil s'empare de nous on succombe à sa tyrannie.

Les quatre cavaliers s'engagèrent sur le pont à une distance respectable les uns des autres et en faisant le moins de bruit possible. Si les chevaux s'étaient avisés de hennir, les quatre voyageurs tombaient aux mains des soldats de ce poste, presque au moment de gagner enfin la terre américaine. Heureusement, cette étape fut franchie comme les autres, sans accident fâcheux.

Enfin, au point du jour, les quatre cavaliers aperçurent, à peu

de distance devant eux, la borne qui indiquait la limite sud du Canada, et, quelques arpents plus loin, le drapeau étoilé des Etats-Unis qui flottait au vent. Ils franchirent le court espace qui les séparait de la frontière en quelques minutes. Dodge et Theller étaient sauvés!

« Je renonce à décrire, disait Carrier un peu plus tard, les transports de joie, le délire frénétique qu'éprouvèrent les deux fugitifs en voyant l'aigle américain planant au-dessus de leur tête ».

Un hôtel se trouvait à trois milles de la frontière. C'est là que tous se reposèrent de la dure randonnée de la dernière nuit de leur voyage. Ils avaient franchi près de cinquante milles de distance par une pluie battante et des chemins impraticables⁽¹⁾.

CEUX QUI AIDERENT DODGE ET THELLER

Il n'est pas facile de retracer les noms des Canadiens français et Irlandais de Québec qui vinrent en aide aux deux Américains pendant les quelques jours qu'ils errèrent dans la capitale, après leur évasion de la citadelle. Le livre de Theller, *Account of the Rebellion in Canada*, fut publié en 1841, et l'auteur, pour ne pas compromettre ses bien-faiteurs, ne donna pas leurs noms. Trois années seulement s'étaient écoulées depuis ce tragique événement, et les bureaucrates auraient pu faire payer très cher à ces braves gens les services rendus à Dodge et Theller.

Theller mentionne cependant Charles Drolet, John Grace et Charles Hunter. Ceux-ci étaient à l'abri des poursuites, Drolet et Grace vivaient aux Etats-Unis et Hunter était mort.

Nous ne croyons pas être injuste envers les autres Patriotes de Québec en plaçant Charles Drolet en tête de la liste des amis de Dodge et Theller. Drolet fut l'âme du complot préparé pour sauver les fu-

(1) M. Deguise a écrit une relation du voyage de Carrier de Lévis à la frontière du Maine. Elle a été publiée dans l'ouvrage de L.-N. Carrier, fils du patriote, *Les Evénements de 1837-1838*. Nous lui avons emprunté nos renseignements sur cette randonnée.

gitifs. Avocat depuis 1827, Drolet avait été élu en février 1836 député du Saguenay à la Chambre d'Assemblée. Dès l'arrivée de Dodge et Theller à la citadelle, il s'occupa de leur procurer les moyens de sortir de la forteresse, et, une fois en liberté, les Américains n'eurent pas d'ami plus dévoué. Son rôle dans l'évasion des prisonniers fut bientôt connu et, pour se mettre à l'abri des poursuites judiciaires, il s'enfuit à Détroit où il vécut jusqu'après l'amnistie. Peu après son retour à Québec, M. Drolet accepta les charges de député greffier de la Cour d'Appel et de registrateur de la Cour de Vice-Amirauté. Il mena dès lors une vie très effacée, ne s'occupant que de ses fonctions judiciaires, et de sa famille. M. Drolet décéda à Québec le 22 septembre 1873. M. Theller, dans son livre, rend un juste hommage au dévouement et à l'habileté de M. Drolet.

John Heath, qui accompagna Dodge et Theller de Québec à la frontière américaine, était un Irlandais authentique. Né en Irlande, il était le fils de William Heath, capitaine au régiment de York Chasseur. Orphelin presque en naissant, Heath passa tout jeune au Canada et fut élevé par un brave Canadien français de Québec, François Bacon: ce qui fait qu'on le désignait aussi souvent sous le nom de Bacon que sous celui de Heath. Admis à la pratique du notariat le 17 octobre 1834, John Heath exerça sa profession deux années à Saint-Charles-de-Richelieu puis revint à Québec. Après sa randonnée à la frontière américaine avec Dodge et Theller, Heath fut obligé de se cacher pendant plusieurs jours. La police soupçonneuse semblait connaître quelque chose de son voyage. A la fin, Heath passa aux Etats-Unis d'où il ne revint qu'après l'amnistie. En 1841, le notaire Heath alla s'établir à Rimouski, et, en 1849, nommé registrateur de la seconde division du comté de Rimouski, il prit sa résidence à l'Isle-Verte. C'est là qu'il décéda le 16 novembre 1874, à l'âge de 66 ans. Une des joies de sa vieillesse fut de recevoir la visite de la fille aînée de Theller, qui avait voulu lui apporter l'expression de sa gratitude personnelle et la reconnaissance éternelle de tous les membres de sa famille.

Le docteur Edouard Rousseau est désigné dans l'*Account of the*

Rebellion de Theller sous le simple titre de *doctor*. Evidemment, l'auteur ne voulait pas le nommer afin de ne pas le mettre en froid avec les autorités anglaises. Le docteur Rousseau, né à Saint-Pierre-les-Becquets le 28 avril 1807, et admis à la pratique de la médecine le 21 juillet 1830, s'établit à Saint-Roch de Québec où il exerça sa profession presque jusqu'à sa mort. Il est certain que Theller trouva un refuge chez le docteur Rousseau au moins pour quelques heures après son évasion de la citadelle. C'était risquer beaucoup car les soldats et les policiers surveillaient étroitement la résidence du patriote. M. Rousseau avait joué un rôle si effectif dans l'évasion de Dodge et Theller et dans les jours qui suivirent que le gouverneur le fit arrêter le 11 novembre 1838. Il fut gardé en prison jusqu'au 12 avril 1839, sur accusation de haute trahison mais il ne subit pas de procès. Le docteur Rousseau fit presque continuellement partie du conseil de ville de Québec de 1843 à 1863, soit pendant près de vingt ans. Il décéda à Québec le 19 juin 1883, à l'âge de 76 ans.

John Grace, Irlandais de naissance, avait épousé une Canadienne française, Elisa Lachance, et il avait pris pour son compte avec grand enthousiasme toutes les revendications des Patriotes. Grace était pâtissier de son état et avait son établissement sur la côte du Palais, non loin de la porte du Palais. Le rôle actif qu'il avait joué dans l'évasion de Dodge et Theller fut bientôt connu de la police québécoise et Grace, pour lui enlever le plaisir de l'incarcérer, suivit ses amis Drolet et Hunter à Détroit, où il vécut, lui aussi, jusqu'à l'amnistie. Il reprit son ancien commerce mais cette fois sur la rue Saint-Jean, au No 75. Il était encore là en 1848. Nous trouvons son annonce dans le *Quebec Directory* (1847-1848) de Alfred Hawkins. Il alla s'établir à Batiscan où il décéda le 2 novembre 1891, à l'âge respectable de 86 ans. Theller mentionne à plusieurs reprises dans son récit l'esprit inventif de Grace et les services de toutes sortes qu'il lui rendit ainsi qu'à son compagnon, William Dodge.

Charles Hunter, comme Charles Drolet et John Grace, fut un grand secours à Dodge et Theller dans leur fuite de la citadelle et

ensuite dans leurs pérégrinations dans la ville, Hunter avait été arrêté le 22 mars 1839 et détenu à la prison de Québec jusqu'au 29 avril suivant. Dans son livre, Theller nous informe qu'il décéda à Détroit peu après son arrivée dans cette ville. C'est du moins ce que nous avons le droit de soupçonner par les lignes suivantes: « With Messrs Drolet and Grace, it is different: they have left their country, and are now citizens of Detroit, obliged to abandon their home and their property, for what they were known to have done for us; and Mr. Hunter is beyond the reach of their persecution: *His lofty soul is in heaven.* » Mais la vérité est que M. Hunter, qui était avocat, décéda à Rimouski le 31 juillet 1839, trois mois après sa sortie de prison. Il s'était rendu à Rimouski pour le terme de la cour. Il n'était âgé que de 31 ans.

M. Drolet ne s'était pas trompé en choisissant Jean-Baptiste Carrier pour conduire Dodge et Theller à la frontière américaine. M. Carrier connaissait toutes les grandes routes et les chemins de concessions de la Beauce. Bon cavalier, d'une force physique peu ordinaire, il était en outre d'une bravoure à toute épreuve. Malheureusement, Theller, tout à la joie d'être enfin libre, avait été trop loquace en arrivant sur le territoire américain, et il rendit le voyage de retour de Carrier et Heath très difficile. En outre, M. Carrier fut obligé de se cacher pendant plusieurs jours pour échapper au mandat d'arrestation lancé contre lui. Dans les derniers jours de décembre 1838, M. Jean-Thomas Taschereau, avocat de M. Carrier, réussit à le faire admettre à caution. Comme pour les autres accusés politiques, l'amnistie vint mettre fin aux tribulations du brave Patriote. M. Jean-Baptiste Carrier décéda à Saint-Henri de Lauzon le 26 juin 1865.

L'OPINION DES OFFICIERS ANGLAIS SUR LES PATRIOTES

Nous terminons cette petite étude en citant une page de l'*Account of the Rebellion in Canada* de Theller. Elle aidera à renforcer

une opinion émise sur les Patriotes par des historiens qu'on a taxés de chauvins, mais à tort, croyons-nous.

En 1837-1838, la petite armée qui combattit les Patriotes était composée d'officiers et soldats réguliers venus d'Angleterre et d'officiers et volontaires canadiens de langue anglaise recrutés au pays. Les officiers anglais, disons-le à leur honneur, se conduisirent loyalement avec les Patriotes. Il n'en fut pas de même des bataillons de volontaires recrutés au Canada. Ce sont ces soldats improvisés qui se rendirent, le plus souvent, coupables des vols, des pillages, des incendies. Ces volontaires ne se gênèrent pas, en plusieurs circonstances, de traiter les Patriotes de lâches.

Theller, alors qu'il était prisonnier à London, eut l'occasion de causer avec plusieurs officiers réguliers. Comme il avait vécu dans la province de Québec, il était curieux d'avoir l'opinion de ces officiers sur les Patriotes canadiens-français.

Nous traduisons littéralement afin de ne pas déflorer son texte :

« Pendant notre emprisonnement, nous reçûmes la visite de quelques-uns des officiers du 32ème Régiment qui, en route pour Malden, s'arrêtèrent une journée ou deux à London. Ce régiment avait pris part à l'affaire de Saint-Eustache. L'un d'eux, un vétéran de belle apparence, questionné par moi sur les accusations de lâcheté portées par les loyalistes contre les Patriotes me dit :

« — Lâches ! lâches ! Monsieur, j'ai fait la campagne de la Péninsule et j'ai pris part à plusieurs engagements sanguinaires, mais aucun n'approchait le combat de Saint-Eustache. Les Canadiens des lâches, répéta-t-il avec indignation, ils se sont battus non pas comme des hommes mais comme des tigres.

« Je m'informai alors, continue Theller, du docteur Chénier qui avait été mon compagnon d'études. L'officier anglais me répondit :

« Il est mort en brave. Il méritait un meilleur sort que celui que lui ont fait subir les volontaires qui, pendant l'engagement, se ca-

chèrent (skulled) et qui, une fois le danger passé, se conduisirent en barbares et mutilèrent les cadavres de ceux qui s'étaient battus pour ce qu'ils croyaient la liberté de leur pays⁽²⁾. »

Pierre-Georges Roy

(2) Nous devons à M. Aegidius Fauteux plusieurs précisions et nous tenons à l'en remercier.